

RAPPORT FINANCIER 2019

PRÉSENTATION DU BILAN 2019

Le bilan comptable est composé de deux grandes masses :

- L'actif correspond aux biens et valeurs que l'association possède au 31 décembre 2019, c'est l'image de la fortune de l'association :
 - Actif Immobilisé : ce sont les outils de travail et matériels nécessaires à l'activité (site internet, matériel de scène, sonorisation, éclairage, ordinateurs...).
 - Actif Circulant : ce sont les biens et valeurs destinés à ne pas rester durablement dans l'association (stocks boisson, stocks t-shirts).
 - Créances : c'est l'argent dû à l'association par ses clients, partenaires ou financeurs.
 - Valeurs mobilières de placement : c'est l'argent détenu par l'association sur un compte type Livret A.
 - Disponibilités : il s'agit de l'argent immédiatement disponible, soit en banque sur compte courant.
 - Caisse : il s'agit de l'argent liquide en caisse.
 - Charges constatées d'avance : il s'agit de dépenses effectuées par avance pour 2020. Cet argent aurait donc dû normalement être sur le compte fin 2019. La ligne corrige donc cet écart.
- Le passif correspond à la provenance des fonds qui ont permis l'établissement de l'actif, c'est en partie l'image de ce que, en principe, l'association doit au 31 décembre 2019 :
 - Capitaux Propres: Ce sont la somme des bénéficiaires précédents (réserves libres et contractuelles), des apports de Limousin Actif et du Centre National des Variétés (sous forme de prêts à taux zéro), des subventions des partenaires publics pour l'investissement correspondant à l'actif immobilisé (site internet, matériel de scène, sonorisation, éclairage, ordinateurs...).
 - Provisions pour risques et charges : c'est une partie du bénéfice réservé à une dépense future probable en raison d'un risque particulier (par exemple, rejet potentiel par le payeur des subventions européennes non reçues, de certaines dépenses passées) et donc la nécessité de réintégrer un manque à gagner potentiel ici.
 - Autres Dettes : obligations à l'égard des tiers engendrant une sortie certaine d'argent à terme (emprunts bancaires, dettes fournisseurs, dettes sociales : URSSAF, salarié.e.s... et fiscales : impôts, taxes, TVA).

Variations notables sur l'actif au 31 décembre 2019

- L'actif immobilisé net a baissé en raison de faibles acquisitions de l'association sur l'exercice 2019 par rapport à la dépréciation globale de l'existant. La participation de l'association en tant qu'actionnaire fondateur de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SOCoop gérant un outil de billetterie mutualisé est notée en immobilisation financière et ne se déprécie pas.
- Les marchandises en stock sont constituées principalement des catalogues de l'exposition « Mémoires Électriques » et des t-shirts. Leur évaluation est légèrement en baisse résultant de l'écoulement progressif des exemplaires sur l'année 2019, en partie compensée par l'arrivée d'un nouveau stock de t-shirts (Gimmick). Les stocks et en-cours représentent en valeur au 31 décembre l'ensemble des boissons du bar ainsi que le stock de gobelets.
- Les créances ont légèrement diminué. L'argent dû par les clients est en baisse. C'était principalement dû à une hausse en 2018 liées aux factures émises à La Cité de l'Accordéon et non réglées au 31 décembre 2018 pour plus de 30000 €. Mais les autres créances que constituent pour l'essentiel les subventions à recevoir restent à un niveau très élevé. Ce sont principalement les fonds FEDER sur le projet DAV Massif central et Mémoires Électriques, les fonds Leader sur les projets O'Taranta et Numérique, ainsi que les décalages de paiement des aides de la Région qui constituent ce montant.
- Conséquemment, la trésorerie s'est peu redressée comme le prouve l'affichage au 31 décembre 2019 une faible augmentation de la somme en disponibilités.

- Des charges constatées d'avance représentent des dépenses comptablement enregistrées en 2019 mais pour le compte de projets 2020. Cela concerne principalement des spectacles 2020.

Variations notables sur le passif au 31 décembre 2019

- Les capitaux propres sont stables. Les réserves libres ont été amputées d'une partie au profit d'une nouvelle ligne (réserves contractuelles) constituant désormais une réserve prévisionnelle pour les primes de départ à la retraite du personnel. Les difficultés de trésorerie liées à l'importance des autres créances (attente du versement des subventions européennes) sont compensées par des prêts à taux zéro de Limousin Actif et du Centre National des Variétés, tous deux inscrits en apport avec droit de reprise. Les subventions d'investissement sont en baisse car une partie d'entre elles ont été réintégrées dans le compte de résultat en contrepartie des amortissements du matériel et des dépréciations d'actifs observés sur les immobilisations (cf. plus haut).
- Les provisions pour risques sont liés à l'incertitude du versement de la totalité des subventions FEDER sur les projets Mémoires Électriques et DAV.
- Sur les dettes, celles des fournisseurs sont en réduction. Elles avaient explosées en 2018 car c'était ces décalages de paiement qui nous avaient permis de continuer de fonctionner et d'être en capacité de payer les salaires en fin d'année. La manque de trésorerie liée à l'augmentation des autres créances (voir plus haut) avait été ainsi compensée par l'augmentation des dettes. C'est encore le cas en 2019 mais de manière nettement moins sensible. Les dettes sociales sont plutôt en diminution en raison de la réduction de l'équipe salariée (plus de chargés de mission contrairement à fin 2018). Les dettes fiscales sont en hausse, mais restent stables étant donné qu'une partie avait été enregistrée par erreur en dette sociale en 2018.

L'affectation du résultat 2019 sera imputé sur les réserves libres de l'association.

PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT 2019

Le compte de résultat expose l'intégralité des dépenses (charges) et recettes (produits) réalisées sur l'exercice comptable, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

Variations notables sur les charges 2019 par rapport à 2018

- Les achats (comptes 60) sont en diminution, traduisant une baisse relative des achats de spectacles sous forme de prestation, assez caractéristique de l'exercice. Les prestations sont en augmentation car certaines dépenses importantes liées à la fin du projet DAV Massif central ont été imputées en début d'exercice. En 2018, les fournitures administratives avaient été impactées par le projet numérique et notamment la mise en place du standard téléphonique numérique et des équipements liés. En 2019, ce poste de dépenses revient à un montant plus habituel.
- Les services extérieurs (comptes 61) sont en diminution revenant là aussi sur une situation normale en l'absence des frais de colloque, liés à l'organisation des séminaires du DAV Massif central en 2018. Les locations immobilières sont marquées par l'organisation de la « Route du RIM » à la salle de l'Auzelou, dépense refacturée par ailleurs.
- Les autres services extérieurs (comptes 62) présentent d'importantes variations. Le personnel extérieur est en diminution principalement dû à la réduction de la prestation programmation de Elizabeth My Dear (lié à la baisse de la programmation) et à la facturation d'une demie-année par la Ville de Tulle de la mise à disposition de Sébastien Chadelaud. La partie « Création graphique » est impactée par la production des livrables du DAV Massif central ainsi que par l'augmentation des coûts liés au changement d'orientation de la communication. Ce dernier point modifie également les prestations de diffusion. Les frais bancaires sont en augmentation en raison des outils financiers mis en œuvre pour gérer les décalages de trésorerie en 2019. Les autres variations de poste sont liées à la conjonction des faits suivants sur l'exercice 2018 qui n'ont pas été reconduits en 2019 :
 - projet DAV Massif central (voyages, déplacements, réceptions) ;

- projet Numérique (prestations informatiques) ;
 - projet Mémoires Électriques (prestations informatiques) ;
 - avance de frais pour les Nuits de Nacre (voyages, déplacements, réceptions).
- Enfin, la baisse de la programmation a également un léger impact pour les réceptions.
- Les impôts et taxes (comptes 63) sont en baisse. En effet, la diminution des contrats CDD a allégé la taxe sur la formation professionnelle. En 2019, également, la taxe d'apprentissage n'est pas due. La taxe fiscale sur les spectacles, proportionnelle à la billetterie, est en baisse également.
 - Les charges de personnel (comptes 64) sont en baisse. Les principales variations entre 2018 et 2019 sont les suivantes.
 - La mise en temps partiel du directeur sur une année pleine et le congé parental de la responsable de la communication diminuent la masse salariale brute CDI.
 - La masse salariale brute CDD est en baisse en raison de la fin des contrats des chargé.e.s de mission Mémoires Électriques et DAV Massif central.
 - La masse salariale des technicien.ne.s est en baisse. En 2018, il y avait en effet eu des embauches sur les projets Massif central et Mémoires Électriques. Par ailleurs, il y a moins de projets nécessitant des embauches en 2019.
 - La masse salariale artistes est plus importante cette année en raison de l'embauche plus importante de Manu Eveno pour Gimmick en 2019 et plus de salariat en direct d'artistes au détriment de contrat de cession (prestation) notamment sur les spectacles scolaires.
 - Les charges sociales et autres charges sont proportionnées au volume globale de la masse salariale brute qui est en diminution. Se rajoute à cette variation, une baisse des charges patronales.
 - Les autres charges (comptes 65) sont en diminution. L'augmentation avait été significative en 2018 sur les quotes-parts de coproduction et notamment une participation prévisionnelle aux déficits des Nuits de Nacre. Bien que la coproduction 2018 ne soit pas clôturée, dans l'attente d'un financement Leader incertain, il était prudent d'anticiper dès 2018 la pleine prise en charge par DLQC.

Variations notables sur les produits 2019 par rapport à 2018

- Sur les recettes propres (comptes 70), la billetterie est en forte baisse, en raison de la baisse du nombre de spectacles payants et de leur taux de fréquentation plus faible. Les prestations sur location de salle sont en baisse également, sans privatisation du lieu comme en 2018 avec l'entreprise Tereva. Le projet Mémoires Électriques n'enregistre pas de recettes en 2019, et différentes autres recettes sont en baisse : Le Labo, la chorale et C'est Ma Tournée.
- Les subventions fléchées sur projet intègrent en 2019 les éléments de variation notables suivants :
 - Baisse du financement sur la convention ARS ;
 - Financement exceptionnelle de l'OARA sur une date de concert club en 2018 ;
 - Fin du financement FEDER, FNADT et Région sur le projet DAV Massif central ;
 - Fin du financement FEDER sur le projet Mémoires Électriques ;
 - Reprise dans nos comptes des financements de C'est Ma Tournée et notamment de TulleAgglo ;
 - Financement Région (ESS) sur la projet d'ingénierie pour O'Taranta ;
 - Montée en puissance des financements Leader pour les projets Numériques et O'Taranta ;
 - Non reconduction du projet la fabrique à chanson, financement de la SACEM.
- Les autres produits (comptes 75) laissaient apparaître en 2018 une hausse des opérations faites en commun principalement pour Du Bleu En Hiver et pour la soirée CRD avec Dustaphonics.
- Les transferts de charges (comptes 79) montrent en 2018 la présence d'importants volumes de salaires refacturés à la Cité de l'Accordéon au titre de la coproduction du festival. Cela n'a pas été le cas en 2019 où la refacturation s'est établie au prévisionnel et non au réalisé.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

Le budget prévisionnel 2020 présente l'intégralité des dépenses (charges) et recettes (produits) sur l'exercice comptable, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Compte tenu de la tenue tardive de l'Assemblée Générale, le budget est établi en tenant compte de l'avancement dans l'année. En particulier, il inclut les premiers impacts liés à la crise sanitaire Covid-19. Il fait le pari d'une reprise d'une activité concert en condition habituelle en septembre.

Variations notables sur les charges 2020 par rapport à 2019

- Les variations sur les achats (comptes 60) s'expliquent par un double mouvement contraire : d'une part un effondrement des recettes de bar du fait de la crise sanitaire ; d'autre part la remontée en volume des achats de spectacles à hauteur du chiffre de 2018 (annulation de la baisse conjoncturelle de 2019 et intégration des compensations liés à la crise sanitaire). L'exercice témoigne aussi de l'arrêt du projet DAV Massif central et donc l'absence des forts achats de prestations liés.
- La seule grande variation notable sur les dépenses dans la rubrique « autres services extérieurs » (comptes 62) repose sur la disparition des prestations de création graphique qui étaient liées en 2019 au projet DAV Massif central.
- Les charges de personnel (comptes 64) varient conséquemment en raison :
 - du départ en rupture conventionnelle de Enora Mahé en CDI ;
 - de l'intégration en année pleine et en CDI de Olivier Garcin ;
 - de la prise en charge de l'activité partielle par l'État, masquant pour partie les 2 derniers éléments ;
 - de la hausse des salaires techniques doublement impactée par le retour au niveau 2018 des achats de spectacles et la prise en compte des compensations liées à la crise sanitaire ;
 - de la hausse des salaires artistes masquant 2 réalités contraires : l'absence des salaires 2019 concernant le projet Gimmick compensé par l'importance de la remise en travail salarié par l'association, des artistes locaux professionnels en sortie de crise sanitaire ;
 - de l'augmentation des accueils en stage rémunéré et en service civique ;
 - de la baisse conjoncturelle des charges sociales (mesures liées à la crise sanitaire : exonérations prévues pour le secteur culturel et prise en charge de l'activité partielle).
- Les charges financières (compte 66) représentent les intérêts liés à l'emprunt prévu en fin d'année pour la réalisation du plan d'investissement.

Variations notables sur les produits 2020 par rapport à 2019

- Les recettes propres (comptes 70) sont prévues en baisse en raison de l'effondrement des recettes de bar. La prévision mise sur un score de billetterie restauré à la rentrée.
- Les subventions de la convention SMAC sont attendues dans leur intégralité notamment au moment du versement des soldes par les collectivités et l'État, malgré le contexte Covid-19 difficile.
- Des subventions fléchées sur projet, disparaissent les financements relatifs aux projets terminés en 2019 qu'étaient le DAV Massif central, O'Taranta et le Numérique. Cela concerne notamment les lignes Région économie sociale et solidaire et Leader Pays de Tulle. Il est également à noter le fait que l'association ne s'est pas engagé en 2020 sur un projet Fabrique à chansons avec la SACEM.
- Enfin, les autres transferts de charges augmentent en raison du fonds de solidarité Covid-19 et de la prise en charge par le FONGECIF des salaires pour la formation de Enora Mahé.